

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC07-400-1141 du 1//10/07

INSCRIPTIONS - BACCALAUREATS PROFESSIONNELS SESSION 2008

Destinataires : Lycées professionnels

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD, Tel : 04 42 91 71 83
Fax 04 42 91 75 02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et notamment son article L. 113-4 (chapitre III le recensement)

VU le code de l'éducation articles D 337-51 à D 337-94 (baccalauréat professionnel)

ARRETE

ARTICLE 1er : Les registres des inscriptions aux **épreuves de la session 2008 des baccalauréats professionnels** seront ouverts pour toutes les spécialités :

du lundi 22 octobre 2007 au samedi 01 décembre 2007 à 12 h

ARTICLE 2 : Les dates limites d'inscription aux épreuves de la session de remplacement seront communiquées ultérieurement.

ARTICLE 3 : Pour être autorisés à s'inscrire à l'examen, les candidats assujettis à l'obligation de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense doivent être en règle avec ces obligations.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 septembre 2007

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.